

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf mars, le conseil municipal de la commune de MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Daniel VIGOUROUX, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2018

- Date d'affichage : 24 mars 2018

- Nombre de membres en exercice : **13**

**Présents : 11 conseillers** : MM. VIGOUROUX Daniel - BESSEAU Jean-Claude - LANOT Serge – Mmes COUDERT Virginie – TREMOULET Angélique - MM. BOUYGES Claude – ALZAGA Michel – VIGOUROUX Serge - Mmes CEAUX-ARENO Françoise – PRIVAT Corinne - M. COQUILLAUD Nicolas

**Absents, excusés : 2 conseillers** : Mme GONCALVES Céline - M. EMEREAU Arnaud

- Arnaud EMEREAU a donné procuration à Daniel VIGOUROUX

- Céline GONCALVES a donné procuration à Virginie COUDERT

- Corinne PRIVAT a été élue secrétaire.

**Approbation du compte-rendu du conseil du 9 février 2018, à l'unanimité**

**Délibération n° 2018/4 portant validation des décisions de l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours.**

Approbation des réalisations budgétaires 2017, du projet de budget 2018 et du montant de la participation de chaque commune.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/5 portant ouverture d'une ligne de trésorerie.**

Ouverture d'une ligne de trésorerie de 130 000 €, taux fixe de 0,80 % à la Caisse d'Epargne.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/6 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 : service assainissement.**

Excédent d'exploitation : 25 551,33 €

Excédent d'investissement : 3 079,21 €

APPROUVÉ par 11 voix pour, Daniel VIGOUROUX étant absent

**Délibération n° 2018/7 portant affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 : service assainissement.**

Inscription de 25 551,33 € en section Investissement à l'article 1068 réserves.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/8 portant approbation du budget de l'exercice 2018 : service assainissement.**

Équilibré à 57 646 € en section d'exploitation et à 62 851 € en investissement.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/9 portant modification d'un tarif de location.**

Modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du tarif de location du logement sis 1 place de la Gare à 343,51 € au lieu de 346,61 €.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/10 portant approbation du marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux à l'école – tranche 3 – réaménagement et extension de la cantine scolaire.**

Marché avec le groupement de maîtrise d'œuvre LANGEAU-SIBEO Ingénierie d'un montant de 13 000 € HT, soit 15 600 € TTC.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/11 portant adhésion de la communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19**

Approuve l'adhésion de la communauté de communes au SYTTOM 19, suite à la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/12 portant adhésion au dispositif Justice et Territoires.**

Adhésion au dispositif proposé par le Barreau de Tulle au bénéfice des administrés de la commune de créer un réseau virtuel d'accès au droit sous la forme de consultations en ligne.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/13 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 : commune de Montagnac.**

Excédent de fonctionnement : 67 587,69 €

Excédent d'investissement : 32 046,87 € Déficit d'investissement cumulé : - 21 965,05 € RAR : + 4 000 €

APPROUVÉ par 11 voix pour, Daniel VIGOUROUX étant absent

**Délibération n° 2018/14 portant affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 de la commune.**

Inscription de 67 587,69 € en section Investissement à l'article 1068 réserves.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/15 portant approbation du budget de l'exercice 2018 de la commune.**

Équilibré à 517 898 € en fonctionnement et à 323 322 € en investissement.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/16 portant approbation du compte administratif de l'exercice 2017 : Lotissement du Bois de Mars**

Excédent investissement cumulé : 11 366.36 €

APPROUVÉ par 11 voix pour, Daniel VIGOUROUX étant absent

**Délibération n° 2018/17 portant approbation du budget 2018 du lotissement du Bois de Mars**

Équilibré à 87 867.64 € en fonctionnement et à 96 779 € en investissement.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/18 portant vote des taux 2018**

Identiques à 2017

Taxe Habitation : 11.52 %

Taxe Foncière Bâtie : 22.52 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 86.58 %

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ

**Délibération n° 2018/19 portant demande de subvention pour l'équipement de la cuisine scolaire**

Demande auprès du Conseil départemental sur l'équipement de la cuisine à hauteur de 14 000 € HT.

APPROUVÉ à L'UNANIMITÉ



Le Maire,